



COMMUNE DE MEGEVETTE
Procès verbal du Conseil Municipal
Du jeudi 09 mars 2023

AFFICHÉ le 17/04/2023 - N° D'ORDRE : 10/2023

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le 09 mars, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 03 mars 2023.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, GAMBARINI Julien, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GAMBARINI Julien, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS EXCUSES : BEL Chantal a donné pouvoir à M. Max MEYNET-CORDONNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PERRET Josiane

ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE
3. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE PLAN RURALITE DEPARTEMENTAL – RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE
4. BOIS ET FORETS : PROGRAMME D'ACTIONS 2023
5. FIXATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAINS DIVISION PARCELLE COMMUNALE MEGEVETTE C2383p2
6. DEVIS
7. URBANISME
8. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame PERRET Josiane est désignée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JANVIER 2023

Une faute de frappe a été relevée par Madame Mathilde FAVRAT. Cette dernière a été corrigée au point 3 : « la création de d'un emploi d'adjoint technique » par « la création d'un emploi d'adjoint technique ». Le procès-verbal est approuvé.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Alpha JM – Audit énergétique pour un montant TTC de 4 392.00 €
- Aléa Contrôles – Diagnostic plomb, amiante pour un montant TTC de 2 376.00 €

Arrivée de Monsieur BEGAIN Nicolas à 19h40

2. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE SAVOIE

N° D05_2023

L'assemblée délibérante

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux

conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
Considérant d'une part que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
Considérant d'autre part que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;
Considérant enfin que la collectivité est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;
Vu le projet de convention intégrée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de santé au travail ;

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

Décide :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail selon projet annexé à la présente délibération ;

3. DEPARTEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN RELANCE RURALITE DEPARTEMENTAL – RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE

N° D06_2023

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal :

- Rappelle les travaux programmés de rénovation et mise en accessibilité de la mairie pour un montant estimatif de 838 500 € HT.
- Informe l'assemblée qu'il y a lieu de déposer une demande de subvention au département, au titre du Plan Ruralité Départemental, concernant ces travaux.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

- CHARGE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet,
- SOLLICITE l'aide du Département pour la réalisation de ces travaux subventionnables,
- DEMANDE au Département, l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

4. BOIS ET FORETS : PROGRAMME D' ACTIONS 2023

N° D07_2023

Monsieur le Maire donne lecture du programme des actions forestières proposées par l'Office Nationale des Forêts (O.N.F) pour l'année 2023 pour un montant total maximum de 23 860.00 € HT.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :*

DECIDE de retenir les actions annexées à la présente décision pour un montant total de 23 860.00 € HT.

DIT que les montants suivants seront votés au budget primitif 2023.

CHARGE Monsieur le Maire à signer ce programme d'actions pour l'année 2023.

5. FIXATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAINS DIVISION PARCELLE COMMUNALE MEGEVETTE C2383p2

N° D08_2023

Monsieur le Maire propose de déterminer les prix de vente de la parcelle C2383p2 d'une surface de 117 m² à la SCI GEVAUX LA PLACE ;

Le prix de vente proposé par la commune est de 1.00 TTC le m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

DECIDE de vendre les lots au prix de 1.00 € Le m² TTC

AUTORISE le maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Arrivée de Monsieur GAMBARINI Julien à 20h17

6. AVANT PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

N° D09_2023

La réfection totale du bâtiment de la mairie est devenue nécessaire pour :

- Mettre le bâtiment aux normes PMR
- Une rénovation thermique

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 838 500 € HT

Des dossiers de subvention ont été déposés auprès de l'Etat (DETR), du Département (Plan ruralité Départemental) et de la Région par son inscription au CRTE ;

Le Conseil Municipal réfléchit aujourd'hui à la possibilité de passer « un marché global de performance » ; cette procédure associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception- réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables.

Avant de prendre cette décision, Monsieur le Maire a demandé à un cabinet d'architectes, l'élaboration d'un avant-projet et à un bureau d'études :

- Une mission de contrôle relative à la mise en accessibilité de la construction aux personnes handicapées,
- Une mission relative à la solidité des existants
- Une mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis :

- Cabinet NBO pour l'élaboration de l'avant-projet 18 000.00 € HT
- Bureau Alpes Contrôles pour les missions du bureau d'études 7 400.00 € HT

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces devis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

ACCEPTE le devis du Cabinet NBO pour l'élaboration de l'avant-projet 18 000.00 € HT

ACCEPTE le devis du Bureau Alpes Contrôles pour les missions du bureau d'études 7 400.00 € HT

AUTORISE le maire à signer les devis ci-dessus précisés,

Avant de se prononcer sur l'opportunité, ou non d'utiliser la procédure de « Marché Global de Performance »

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Arrivée de Monsieur CORNALI Iribert à 20h25

2. DEVIS

/

3. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le / Refusé le
PC 07417421C0015M02	08/12/22	SCI GEVAUX LA PLACE	611 Route de la place	- Modification du plan cadastral - Modification de l'assiette du terrain - Modification de l'implantation du bâtiment et	Accordé le 20/01/23

				de l'altimétrie	
PC07417423C0001	06/03/2023	M. JOKSIC Michel 10 rue Anatole France 74100 Ambilly	Les Fornets derrière	Réhabilitation d'une remise en maison d'habitation	
AT07417423C0001	02/03/23	MAIRIE DE MEGEVETTE	88 Route de la Vallée du Risse	Réhabilitation de la mairie avec mise en accessibilité	
DP07417422C0012	14/11/2022	M. BUHLER Werner	45 Clos des mélèzes	Carport de 18m/c	Annulé - hors délai
DP07417423C0002	01/03/2023	N&BO architectes associés 1461 route de Juffly 74250 Fillinges	88 Route de la Vallée du Risse	Réhabilitation de la mairie avec mise en accessibilité	
DP07417423C0003	06/03/2023	M. TRUFFAT Thierry 2175 route des lanches 74440 Verchaix	733 Route de Lemy	Création et modification d'ouvertures	
DIA 2023-001	09/02/2023	Vente SCI les GELINOTTES / SARL IRIA	39 Montée des châtelets	Vente terrain	Pas de préemption
DIA 2023-002	01/03/2023	Vente MORANDI- ZILLIOX / LEFEVRE- PARISOT	164 Route de Dorjon	Vente maison et terrain	Pas de préemption
DIA 2023-003	03/03/2023	Echange LOUCHEZ DERACHE / GOZEL MOGLIOCO	119 Route de Dorjon	Echange parcellaire	Pas de préemption
DIA 2023-004	03/03/2023	Echange GOZEL MOGLIOCO / LOUCHEZ DERACHE	119 Route de Dorjon	Echange parcellaire	Pas de préemption

4. **DIVERS**

Prochaines dates à retenir :

- 18 mars pour le Cinéma "le village englouti"
- 1^{er} avril Animation culinaire Paysalp "bricelets" à la Salle des Fêtes de Mégevette
- 29 avril Après-midi Ludothèque ; jeux à la Salle de la Mairie
- 5 mai Conférence Découvrir la permaculture à 18h à la Salle de la mairie
- 3 juin Journée Sentiers
- 5 juillet spectacle Plein jour CC4R marionnettes pop up
- 1^{ère} quinzaine d'août exposition marionnettes

Séance levée à 20 heures 45

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 23 FEVRIER 2023 A 19H30

M. le Maire,
MAX MEYNET-CORDONNIER

Secrétaire de Séance,
Madame PERRET Josiane



*Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an ci-dessus. Pour extrait
conforme au registre des
délibérations du Conseil
Municipal.*